

Événements marquants et poursuites privées récentes

Résumés de cas

Présenté par : Amy Jo Scherman

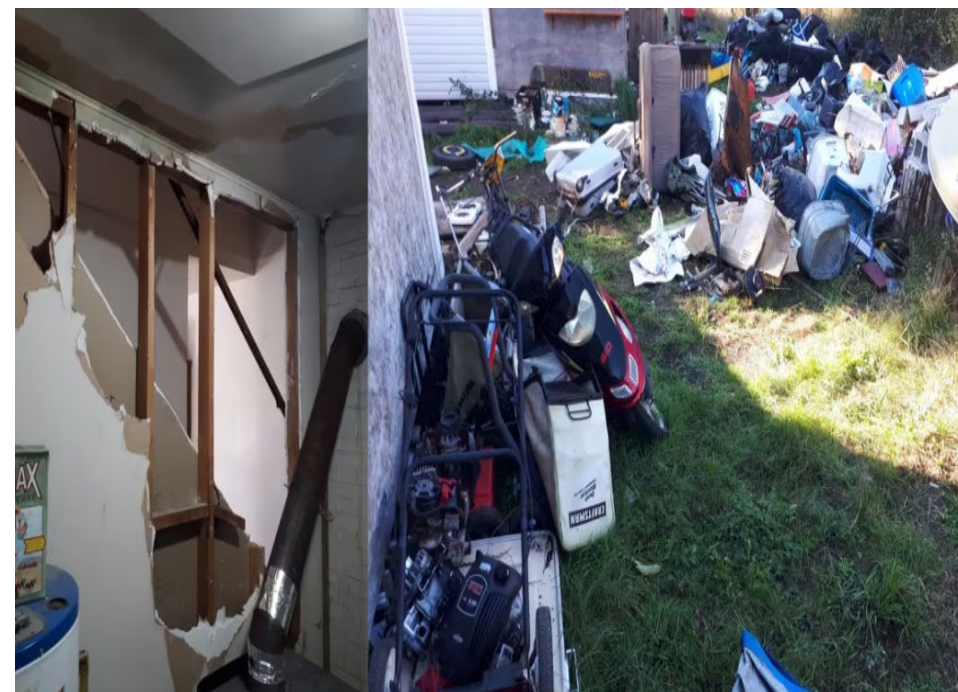


***Première Nation K'ómoks c.
Thordarson et Sorbie
(Cour provinciale de la
Colombie-Britannique, 2018)***

Première Nation K'ómoks c. Thordarson et Sorbie **(Cour provinciale de la Colombie-Britannique, 2018)**

Contexte

- La Première Nation K'ómoks est une nation régie par un code foncier située sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique
- Un membre détenteur d'un certificat de possession (CP) louait sa propriété à deux non-membres
- Les locataires ont cessé de payer leur loyer, ce qui a entraîné la résiliation du bail
- Les locataires ont refusé de quitter les lieux, commettant ainsi une infraction d'intrusion en vertu du code foncier



Première Nation K'ómoks c. Thordarson et Sorbie **(Cour provinciale de la Colombie-Britannique, 2018)**

Procédure

- La GRC n'a pas retenu de chefs d'accusation pour infraction au code foncier et les procureurs n'ont pas engagé de poursuites
- La Première Nation K'ómoks a engagé un procureur privé pour porter l'affaire devant la Cour provinciale
- Il s'agissait de la première poursuite privée pour une infraction commise à l'encontre d'une loi adoptée par une Première Nation au Canada
- La poursuite a pris beaucoup de temps, car il a fallu établir de nombreux principes fondamentaux; les accusés se sont représentés eux-mêmes et ne se sont pas montrés coopératifs
- Voir la décision rendue lors de l'audience préliminaire : *K'ómoks First Nation c. Thordarson et Sorbie* 2018 BCPC 114

Première Nation K'ómoks c. Thordarson et Sorbie **(Cour provinciale de la Colombie-Britannique, 2018)**

Résultat

- La Première Nation K'ómoks a obtenu gain de cause aux deux étapes de la poursuite privée :
 1. L'audience préliminaire, au cours de laquelle le juge a examiné s'il existait suffisamment de preuves de l'infraction pour passer à l'étape du procès
 2. Le procès, au cours duquel l'infraction devait être prouvée hors de tout doute raisonnable
- Les intrus ont été reconnus coupables de l'infraction : amende de 1 000 \$, ordonnance de probation de 6 mois et interdiction d'accès aux terres de la Nation
- La GRC s'est assurée qu'ils quittaient les lieux et respectaient les conditions de leur ordonnance de probation

***Bande indienne de Lower
Nicola c. Caldwell et Pockrant
(Cour provinciale de la
Colombie-Britannique, 2025)***

Bande indienne de Lower Nicola c. Caldwell et Pockrant **(Cour provinciale de la Colombie-Britannique 2025)**

- Deux non-membres vivaient dans un véhicule récréatif sur les terres de la communauté sans y être autorisés
 - Ils louaient des terres à un membre qui revendiquait un droit familial sur ces terres, mais ce membre ne disposait d'aucun droit reconnu sur celles-ci
- La Nation a intenté une poursuite privée pour violation du droit de propriété, après avoir donné aux non-membres la possibilité de contester leur statut d'intrus
- La poursuite privée a été longue et fastidieuse (citations à comparaître, mandats pour non-comparution)
- La poursuite a été couronnée de succès : les intrus ont plaidé coupables le matin du procès
 - Amende de 10 \$ – symbolique, car les intrus n'avaient pas les moyens de payer
 - Ordonnance de probation de 3 ans leur interdisant l'accès aux terres de la Nation



Bande indienne de Lower Nicola
c. Purdie
(Cour provinciale de la Colombie
Britannique 2025)

Bande indienne de Lower Nicola c. Purdie **(Cour provinciale de la Colombie-Britannique, 2025)**

- » Un non-membre a vécu de façon intermittente dans un véhicule récréatif sur les terres de la Nation pendant plus de trois ans, sans y être autorisé
- » Infraction d'intrusion en vertu du code foncier
- » Violation d'une ordonnance d'interdiction en vertu de la Loi sur l'intrusion de la Nation
- » Une entreprise de remorquage engagée par la Nation a tenté de retirer le véhicule récréatif, mais l'intervention a dégénéré de manière violente et a donc été interrompue
- » La Nation a intenté une poursuite privée au printemps 2024 : deux chefs d'accusation
- » Procédures judiciaires longues (mandats requis pour obliger l'individu à se présenter au tribunal, etc.)
- » L'accusé a finalement été reconnu coupable lors du procès et condamné :
 - » 1 500 \$ pour l'infraction au code foncier
 - » 2 000 \$ pour violation d'une ordonnance d'interdiction en vertu de la Loi sur l'intrusion
 - » Ordonnance de probation de 3 ans interdisant l'accès aux terres de la Nation

***Première Nation Mississauga c.
Witty et Pilon***
(Cour provinciale de l'Ontario 202

Première Nation Mississauga c. Pilon et Witty **(Cour provinciale de l'Ontario 2025)**

- » Deux non-membres ont reçu des ordonnances en vertu de la Loi sur la protection de la communauté de la Première Nation Mississauga leur enjoignant de quitter une maison située sur les terres de la Nation en raison de leur implication présumée dans des activités criminelles
- » Les non-membres n'ont pas respecté ces ordonnances et ont été accusés d'infractions liées à l'intrusion en vertu de la Loi sur la protection de la communauté de la Première Nation et du code foncier.
- » La Nation a intenté une poursuite privée pour ces deux infractions
- » Résultat :
 - » Un accusé (Witty) a plaidé coupable et s'est vu infliger une amende de 1 000 \$
 - » Le procès de l'autre accusé (Pilon) n'a pas encore été fixé
- » **La Cour provinciale de l'Ontario a reconnu la force exécutoire du code foncier et de la loi de la Première Nation**
- » **Première poursuite privée couronnée de succès devant la Cour provinciale de l'Ontario concernant le code foncier d'une Première Nation**

Première Nation Mississauga c.
Toulouse
(Cour provinciale de l'Ontario 202

Première Nation Mississauga c. Toulouse **(Cour provinciale de l'Ontario 2025)**

Faits et résultats

- Toulouse avait été accusé de violence conjugale envers son épouse, membre de la Nation, alors qu'il se trouvait sur le territoire de la Nation. La Nation s'est donc appuyée sur sa Loi sur la protection de la communauté pour le considérer comme un intrus et demander son expulsion
- La police de l'Ontario a porté des accusations d'intrusion en vertu de la Loi sur la protection de la communauté, tout en portant également d'autres accusations en vertu du Code criminel (une grande victoire et une première dans ce domaine)
- Une poursuite privée a été engagée
- Toulon a finalement plaidé coupable et a été reconnu coupable d'intrusion en vertu de la loi de la Nation
- Toulon s'est vu infliger une amende réduite, car il devait également purger une peine d'emprisonnement pour d'autres activités criminelles commises sur les terres de la Nation

Merci

Des questions ?